

Le budget

Malgré qu'un certain nombre de Canadiens possédaient certaines informations révélées grâce à la fuite, avaient des renseignements confidentiels. . .

M. Dick: Savez-vous qui?

M. Riis: Nous savions qu'au moins un des réseaux allait les révéler publiquement et qu'au moins deux personnes, sinon beaucoup plus, au pays connaissaient les détails. Sachant cela, le premier ministre a décidé de foncer et d'essayer d'imposer ce budget.

Nous sommes arrivés à un stade critique. Pendant toute la journée, nous nous sommes demandés si la façon dont le budget avait été présenté était conforme aux traditions et aux usages établis de la Chambre. C'est ce dont nous avons discuté toute la journée. Des députés des deux côtés de la Chambre ont dit s'ils trouvaient ce procédé acceptable ou non.

Monsieur le Président, vous nous demandez maintenant, avant que ce débat ne soit terminé, avant que la Chambre n'ait pris une décision, d'examiner une motion spéciale partant du principe que la Chambre juge la démarche du gouvernement acceptable. Nous n'en sommes pas arrivés à cette conclusion.

Les arguments ont été avancés il y a dix minutes et, pourtant, vous nous demandez de prendre une décision sur-le-champ. Je présume que vous êtes en mesure de devoir prendre une décision, qu'il convienne ou non que vous attendiez cette décision.

Les néo-démocrates ont soutenu que le ministre des Finances aurait dû démissionner, que le budget qui a été présenté à la conférence de presse hier soir aurait dû être annulé et qu'un budget convenable aurait dû être présenté en bonne et due forme au moment opportun. C'est pour cette raison que, au nom de mon parti, je n'ai d'autre choix à ce moment-ci que de retirer mon appui à cette motion spéciale.

M. Lewis: Monsieur le Président, mes collègues d'en face font remarquer qu'au moment où le consentement unanime a été donné, ils s'attendaient que le budget serait présenté de la manière habituelle. Nous nous attendions tous à cela. Il n'y a aucun doute là-dessus.

La motion indique que, pour les besoins de l'exposé budgétaire du ministre des Finances, certaines conditions doivent être réunies. Or, un document budgétaire a été rendu public dans une autre tribune. A la télévision nationale, c'est vrai.

Je présume que la question est de savoir si les députés ou la Chambre des communes seront les boucs émissaires d'un voleur.

M. Turner (Vancouver Quadra): Voyons donc!

M. Lewis: C'est là la question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est pas du tout la question.

M. Lewis: La Chambre a décidé du déroulement approprié des activités pour aujourd'hui. La Chambre a pris cette décision. C'est la position que nous avons adoptée.

Nous estimons que la décision que la Chambre a prise mercredi dernier était valable et devrait être respectée.

Je veux faire allusion à mon ami, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) que je connais depuis un certain temps et que je respecte. Il arrive de temps à autre au cours d'un débat enflammé que ses paroles dépassent la pensée d'un député. Je le sais, je laisse moi-même échapper certaines remarques que je regrette par la suite. On a beaucoup dit sur mon compte, mais jamais, je crois, on a remis mon honneur en question. Sachez que j'accepte ces remarques prononcées dans le cadre d'un débat passionné et je les aurai oubliées demain parce que je sais que le député est un homme d'honneur. Je sais qu'il travaille avec acharnement pour son parti et je crois que ses paroles lui ont échappé dans le feu de l'action.

Hier soir, à 17 h 45, mon rôle de leader parlementaire du gouvernement était de nous ménager une marge de manoeuvre au cas où la fuite serait confirmée hors de tout doute. Je vous fais remarquer que M. Small, celui qui a révélé la fuite aux Canadiens, ne l'a pas confirmée avant 19 h, lorsqu'il a montré à l'écran le document qu'il avait obtenu. Donc, à 17 h 45, je n'ai pris que les mesures que je pouvais prendre. La seule possibilité était d'invoquer le paragraphe 26(1) du Règlement pour nous ménager une marge de manoeuvre. Par conséquent, c'est ce que j'ai fait. Sauf votre respect, monsieur le Président, je crois que la motion dûment acceptée avec le consentement unanime de la Chambre est toujours valable et je crois qu'après examen de toute la question, vous déciderez de reporter votre décision. Nous nous en remettons à vous.

• (1710)

Le ministre des Finances devrait présenter son budget, au cas où votre décision lui serait favorable.

M. le Président: Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés que la séance d'aujourd'hui sort de l'ordinaire.